NATIONS UNIES



Conseil économique et social

Distr. GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2007/24/Amend.1 20 juillet 2007

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS ET FRANCAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29)

AMENDEMENT A LA PROPOSITION DE COMPLEMENT 19 A LA SÉRIE 04 D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT N° 16

(Ancrage des ceintures de sécurité)

Transmis par le Comité d'administration

<u>Note</u>: L'amendement suivant a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa trente-sixième session, suite à la recommandation formulée par le WP.29 à sa cent quarante-deuxième session (ECE/TRANS/WP.29/1062, par. 72 et 46).

<u>Titre</u>

<u>Remplacer</u> le titre du document ECE/TRANS/WP.29/2007/24 par PROPOSITION DE COMPLEMENT 19 A LA SÉRIE 04 D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT N° 16
